

OSCARS 2026

Le rendez-vous incontournable des professionnels de la
sécurité incendie !



OSCAR FFMI

Créé par la Fédération Française des Métiers de l'Incendie, qui regroupe 11 organisations engagées dans la prévention et la protection contre l'incendie, l'Oscar de la FFMI a pour objet de distinguer une entreprise ou une équipe s'étant illustrée par la mise en œuvre et le développement d'une stratégie particulièrement exemplaire en matière de sécurité incendie.



POURQUOI L'OSCAR ?

Élément déterminant de la sécurité des personnes et des biens, une sécurité incendie optimale constitue également un facteur essentiel de préservation du patrimoine, du bâtiment, de l'environnement et de l'outil de production. Les données en la matière sont sans équivoque : près des trois quarts des établissements ayant été victimes d'un incendie cessent leur activité dans les mois qui suivent.

Dès lors, la mobilisation en faveur de la sécurité incendie doit être appréhendée comme une composante stratégique de la gestion et de la prévention des risques, à considérer comme un investissement à part entière.

LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE ?

- Participer à l'Oscar FFMI de la sécurité incendie, c'est s'inscrire dans un challenge mobilisateur permettant de démontrer son implication en matière de prévention et de sécurité.
- L'Oscar constitue la reconnaissance, par un jury d'experts, de la qualité et de la pertinence de la stratégie mise en œuvre par l'entreprise en matière de sécurité des personnes et des biens.
- À travers cette participation, les entreprises candidates peuvent également mobiliser et fédérer leurs collaborateurs autour de valeurs et d'objectifs communs. Elle constitue ainsi un véritable levier de communication interne, au service de l'engagement de l'ensemble des salariés.
- Le lauréat bénéficie par ailleurs des retombées presse associées à l'opération et peut se prévaloir de cette distinction dans sa communication.



POUR QUI ?

Toutes les entreprises, de la TPE à la grande entreprise, en passant par la PME et l'ETI, peuvent concourir. Décerné depuis plus de 20 ans dans des secteurs d'activité très divers (industrie, services, commerce...), l'Oscar FFMI constitue, pour les entreprises candidates, un véritable levier de mobilisation et, pour les lauréates, un outil reconnu de valorisation et de promotion, tant en interne qu'en externe.

L'objectif est de récompenser les démarches les plus abouties en matière de management de la sécurité incendie, en distinguant des équipes engagées et exemplaires dans ce domaine. Cette reconnaissance permet également de mettre en lumière les bonnes pratiques existantes et de favoriser le partage de nouvelles initiatives au sein de la profession.

Une attention particulière est portée aux sites qui se démarquent par une prise en compte globale et exemplaire du risque incendie, illustrant une approche complète et rigoureuse de la sécurité.

Par ailleurs, les innovations occupent une place essentielle : produits, procédés, prestations ou services développés par les entreprises contribuent à faire évoluer les standards et à améliorer durablement la prévention et la gestion du risque incendie. Ces initiatives témoignent du dynamisme et de la capacité d'adaptation du secteur.

Enfin, la prévention incendie constitue un pilier fondamental. Elle repose sur des actions concrètes d'information, de formation et de sensibilisation, intégrées au quotidien des organisations. Les entreprises qui en font un véritable levier démontrent leur engagement à réduire les risques et à protéger efficacement les personnes et les biens.

DATES CLÉS

LUNDI 20 AVRIL 2026

Ouverture des candidatures



LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Date limite de dépôt des dossiers



JEUDI 15 OCTOBRE 2026

Réunion du jury



MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

Cérémonie de remise des prix



PRÊT À RELEVER LE CHALLENGE ? NOUS VOUS ATTENDONS !

Contactez la Fédération Française des Métiers de l'Incendie : contact@ffmi.asso.fr

Pour plus d'informations : www.ffmi.asso.fr

39 rue Louis Blanc - 92038 Paris La Défense Cedex
+ 33(0)1 47 17 63 03
contact@ffmi.asso.fr
www.ffmi.asso.fr